

FICHE INFIRMERIE 2021/2022

Fiche à remplir par les parents et à renvoyer **impérativement AVANT le 24 Août** à l'adresse suivante :
Institution Saint-Alyre, Service Infirmerie, 20, rue Sainte-George, 63037 Clermont-Ferrand Cedex 1.
Attention cette 1^{ère} page (recto) fait office de Fiche d'Urgence et est donc un document **NON CONFIDENTIEL**, une copie sera stockée dans les bureaux des directeurs adjoints pour des questions de pratique en cas d'accident en l'absence des infirmières. La 2^{ème} page (verso) est uniquement destinée aux infirmières donc confidentielle.

NOM : **Prénom** :
Date de naissance : Lieu de Naissance :

Classe : Mon enfant sera: Interne - Demi-pensionnaire - Externe

Adresse :
.....

Parents ou responsables

Père (ou tuteur)

Nom – Prénom

Adresse (si différente).....
.....

Profession :

Tél domicile :

Tél professionnel

Portable :

Mère (ou tutrice)

Nom – Prénom

Adresse (si différente)

Profession :

Tél domicile :

Tél professionnel

Portable :

Autre personne à joindre en cas d'urgence : (Nom, prénom, téléphone et lien avec l'enfant)
.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

ATTENTION : Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

NOM, téléphone et adresse du médecin traitant :

Date du dernier Vaccin DTP (Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite) :

Informations importantes concernant la santé de votre enfant (rappel : cette page n'est pas confidentielle):

Antécédents médicaux, chirurgicaux, autres :

.....
.....
.....

Allergies (générales, alimentaires, médicamenteuses) :

.....
.....
.....

Traitements suivis actuellement :

.....
.....
.....

MEDICAMENTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Si votre enfant doit prendre un traitement lorsqu'il est à Saint Alyre les médicaments et un double de la prescription médicale doivent être déposés à l'infirmerie. En cas d'urgence il est important d'avoir connaissance de ces éléments ! Pensez à nous avvertir de tout changement en cours d'année scolaire.

NOM : Prénom :

Informations médicales que vous souhaitez confidentielles (n'hésitez pas à rajouter une feuille si vous avez besoin de plus de place) :

.....

Autres informations que vous jugez utiles de porter à la connaissance des infirmières (événements familiaux, sociaux, autres... Consultation spécialisée en cours : psychologue, orthophoniste, etc) :

.....

• **TRES IMPORTANT :**

Si votre enfant est atteint de **troubles de la santé évoluant sur une longue période** (sans reconnaissance du handicap) : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, ... **vous êtes invités à prendre contact avec la directrice de l'école pour les maternelles/primaires ou les infirmières pour les collégiens/lycéens pour la mise en place d'un PAI= Protocole d'Accueil Individualisé.** Ce document -qui devra être rempli par votre médecin traitant ou spécialiste- a pour but de faciliter l'accueil de votre enfant en prenant en compte sa situation médicale (traitements ou soins particuliers, protocole d'intervention en cas d'urgence, ...). Il sera diffusé aux directeurs adjoints et adultes susceptibles d'être en contact avec votre enfant, dans le respect du secret médical puisqu'aucun diagnostic ne doit être mentionné. (BOEN n° 34 du 18.09.2003)

Pour prendre contact avec les infirmières : infirmierie@saint-alyre.net ou par Ecole Directe dès les 1ers jours de la rentrée scolaire.

Si votre enfant avait déjà un PAI l'an passé merci de remplir et signer l'encadré ci-dessous :

<p>Je soussigné(e).....</p> <p>Père, mère, tuteur de l'élève : Classe :</p> <p>Déclare que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de mon enfant est :</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à modifier</u> : merci de préciser et de bien reprendre contact avec le service infirmerie: </p> <p><input type="checkbox"/> <u>à renouveler</u> sans modification (merci de joindre l'ordonnance de l'année en cours et de toujours vous assurer que nous avons des médicaments non périmés)</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à annuler</u></p> <p style="text-align: right;">Date et signature :</p>

• **Mon enfant bénéficiait d'un PAP l'an dernier : OUI NON**

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) concerne les élèves atteints de **troubles des apprentissages évoluant sur une longue période**, sans reconnaissance du handicap (par ex : troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie). C'est un document qui se construit avec le médecin traitant et des bilans paramédicaux en fonction des troubles de l'enfant (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, etc) (BO n°5 du 29 Janvier 2015)

➤ Si vous pensez que votre enfant a besoin de la mise en place de ce dispositif d'accompagnement **merci de prendre contact avec le directeur concerné** : primaire, collège, lycée général ou technologique.

• **Mon enfant bénéficiait d'un PPS l'an dernier : OUI NON**

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est un dispositif **relevant de la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce n'est donc pas l'établissement qui peut le mettre en place, il s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Fait à : Le :

Signatures des parents :